

le travail

des militants



L'amiante: un bilan à faire



L'insulte des olympiques



Le vote de la construction



Un aspect moins connu des mesures Trudeau, les pouvoirs policiers sur les syndicats.

le travail des militants

Le Travail des militants est destiné aux militants de la CSN. L'équipe de production du bulletin n'est pas suffisante pour couvrir tous les événements qui se passent aux quatre coins de la province. Comme vous le constaterez dans ce numéro-ci, nous avons fait appel à plusieurs militants. Si vous avez des opinions, des observations, griffonnez-nous ça sur du papier et on s'arrangera bien pour publier votre commentaire ou votre opinion.

Ce mois-ci, nous allons aborder le débat autour du règlement de l'amiante. Le débat sur "l'après" des manifestations contre le gel des salaires (débat politique et centrale unique, etc...) a été réalisé à partir des entrevues que nous ont accordé Pierre Mercille de l'action politique et Marc Ferland du Conseil Central de Québec.

On trouvera aussi dans le bulletin, un reportage-photo sur la riposte à la loi Trudeau, un article sur les pouvoirs policiers de la loi C-73 et un article sur les jeux olympiques.

Nous parlerons des "bouncers" de la police,

du dernier Congrès de la FTPF, du vote dans la construction, de la place des femmes dans le mouvement et des poursuites judiciaires entreprises par la compagnie Reynold's.

Il sera question de l'inflation en l'an 2,000, de Clermont Bédard congédié pour activité syndicale par Steinberg et de l'hiver show de l'Ou-taouais.

Le tout accompagné de nouvelles sur les conflits, tout particulièrement celui de l'Alcan de St-Lawrence.

Le Travail des militants
Bulletin de Liaison des militants de la CSN
Produit par le Service d'information de la CSN
1001 St-Denis, Montréal, 842-3181, poste 408

Photographie: Jean-Claude Champagne, Guy Turcot, Michel Giroux.
Tirage: 3,000.



Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



Les pouvoirs policiers des mesures Trudeau

La loi anti-inflationniste de Trudeau a maintenant force de loi. La bataille continue.

Déjà, dans plus d'une négociation, on entend des compagnies qui se disent prêtes à accorder des augmentations salariales raisonnables mais qui, dans un même souffle, déclarent qu'elles iront devant la Commission pour annuler ces offres. En quelque sorte, les patrons se disent prêts à jouer les délateurs.

Certains vont même jusqu'à faire des menaces aux grévistes en se basant sur les pouvoirs "extraordinaires" de la loi Trudeau. Jusqu'ici, très peu d'information a circulé sur ces pouvoirs "policiers" de la loi Trudeau. Pourtant ce sont les dents de la loi C-73.

LES DENTS DE LA LOI

La loi Trudeau (C-73) supprime pour ainsi dire le droit de grève. Si les syndiqués revendiquent plus que les indicateurs, ils s'exposent aux amendes et à la prison. L'article 44.(I)-C est clair sur le sujet:

"... Quiconque ne se con-

forme pas ou tente de ne pas se conformer à une disposition de la loi ou une ordonnance est coupable d'une infraction et passible:

— sur déclaration sommaire d'accusation: d'une amende de \$200.00 à \$10,000.00 et/ou d'une peine d'emprisonnement de 2 ans.

— sur déclaration de culpabilité suite à un acte d'accusation: d'une amende d'au moins \$10,000.00 et de 5 ans d'emprisonnement.

Par ailleurs, le seul fait de discuter d'augmentations supérieures en assemblée syndicale pourrait constituer un délit. C'est l'article 44.(I)-D qui s'applique:

"Quiconque complotte avec d'autres personnes pour ne pas se conformer à une disposition de la loi ou une ordonnance est coupable et passible des mêmes amendes et peines d'emprisonnement."

Le directeur peut même émettre des ordonnances "dans le cas où il est convaincu qu'une personne **CONTREVIENDRA VRAISEMBLABLEMENT AUX INDICATEURS**".

Mais la loi va encore plus loin. Elle ressemble même à la loi des mesures de guerre d'octobre 1970. La Cour supérieure peut émettre des injonctions si elle a des motifs de croire à la violation **RELLE** ou **EVENTUELLE** d'une ordonnance rendue.

"Le directeur a le pouvoir d'ordonner des perquisitions n'importe où/quand et peut exiger la divulgation de renseignements sous peine d'amendes de \$100.00/jour."

Le directeur peut ordonner un remboursement du surcroît obtenu, imposer une amende équivalente jusqu'à 25% du surcroît obtenu ou exiger le remboursement et imposer une amende.

C'EST POUR QUAND?

Bref, les pouvoirs policiers de la loi Trudeau sont imposants. Reste à savoir s'ils seront utilisés. Trudeau lui-même nous fournit la réponse: "Nous mettrons quelques dirigeants syndicaux en prison pour trois ans et les autres ne tarderont pas à comprendre" (26 octobre 75 sur les ondes de CFRB). Dommage qu'il n'a pas parlé des patrons.

CSN CENTRALE

MANIFESTATIONS--MANIFESTATIONS--MANIFESTATIONS--MANIF

Réuni en session extraordinaire, mardi le 4 novembre, le Conseil Confédéral de la CSN, instance suprême de décision entre les Congrès, a adopté diverses résolutions pour mener la lutte contre les mesures Trudeau.

Le Conseil Confédéral a demandé le retrait pur et simple du projet Trudeau pour être remplacé par:

- un salaire minimum de \$165.00 par semaine indexé selon le salaire horaire moyen au Québec.

- le rehaussement général des barèmes d'aide sociale et leur indexation.

- l'indexation des salaires par voie législative

- l'indexation des impôts

- l'élimination des plans boni et des systèmes de rémunération au rendement ou à la pièce.

- Le contrôle des prix de base qui ont un effet d'entraînement sur tous les autres, comme le prix des matières premières, du pétrole, de l'électricité, du transport, de l'alimentation, de même que le contrôle des prix des secteurs très fortement monopolisés comme le papier, les produits chimiques.

Les 175 délégués ont aussi accepté le principe de la grève générale unitaire.

Pour la première fois dans son histoire, la CSN a convoqué des Congrès spéciaux de tous ses Conseils Centraux. Ces Congrès simultanés regroupaient plus de 3,000 travailleurs. A Montréal, 400 délégués ont participé à ces assises. A Québec, plus de 500 personnes des trois centrales et des mouvements populaires ont adopté les résolutions du Conseil Confédéral spécial. Un indice parmi d'autres, il y avait 150 personnes à l'assemblée du Conseil Central

de Gaspésie, soit la plus forte participation à un de leur congrès. A Sorel, les 300 personnes présentes ont adopté le principe de la grève générale illimitée jusqu'au retrait de la loi.

Tous les Conseils Centraux ont été unanimes à entériner les décisions du Conseil Confédéral sauf un Conseil Central qui laissait les syndicats libres de faire leur choix.

**Québec, le 24 Novembre 1975,
Près de 6,000 travailleurs du Québec et des régions environnantes ont répondu à l'appel du Front Populaire de Québec et sont venus affirmer, dans un petit Colisée rempli à capacité, leur farouche détermination de ne pas accepter le contrôle des salaires prôné par les projets de Loi Trudeau-Bourassa.**



Trois-Rivières, le 20 novembre - Inaugurant la série de manifestations et de rassemblements organisés par les trois centrales syndicales, plus de 2,000 personnes se sont réunies au sous-sol de la basilique Notre-Dame au Cap-de-la-Madeleine pour manifester l'opposition des travailleurs de la Mauricie aux mesures fédérales-provinciales de contrôle des salaires et leur appui aux mesures de justice proposées par les trois centrales syndicales.

Il y avait des travailleurs de Trois-Rivières, Nicolet, Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque.

CSN CENTRALE

ESTATIONS--MANIFESTATIONS--MANIFESTATIONS--MANIFESTAT



Montréal, le 26 novembre 1975

Plus de 40,000 personnes, venant de régions comme Sorel, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Granby, Québec et même Rimouski, ont manifesté paisiblement dans les rues de la métropole. C'était la plus grosse manifestation jamais tenue à Montréal et cela malgré le froid glacial.

Les grévistes de la CSN, FTQ, CEQ ouvraient le cortège. Parmi les slogans qui revenaient: "La loi Trudeau passera pas l'hiver; L'inflation, c'est les boss qui la font, c'est les boss qui la payeront". Les manifestants répondaient ainsi à l'appel du CRIM (Comité Régional Intersyndical de Montréal). Et ce n'était qu'un début...

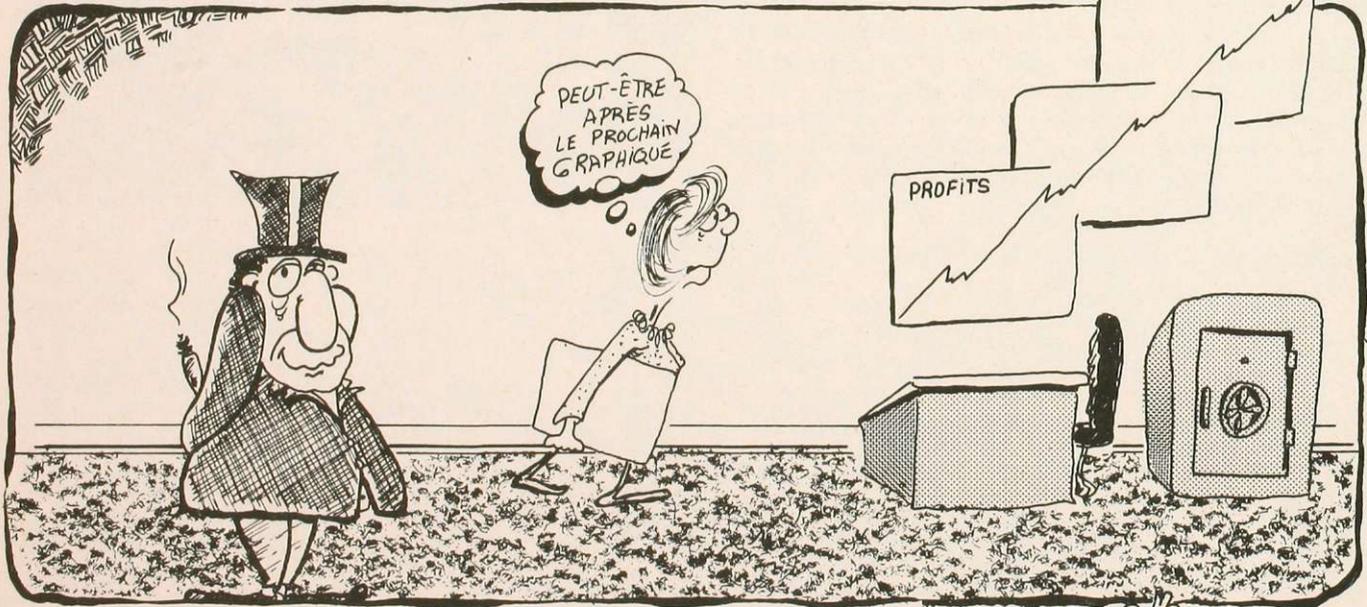
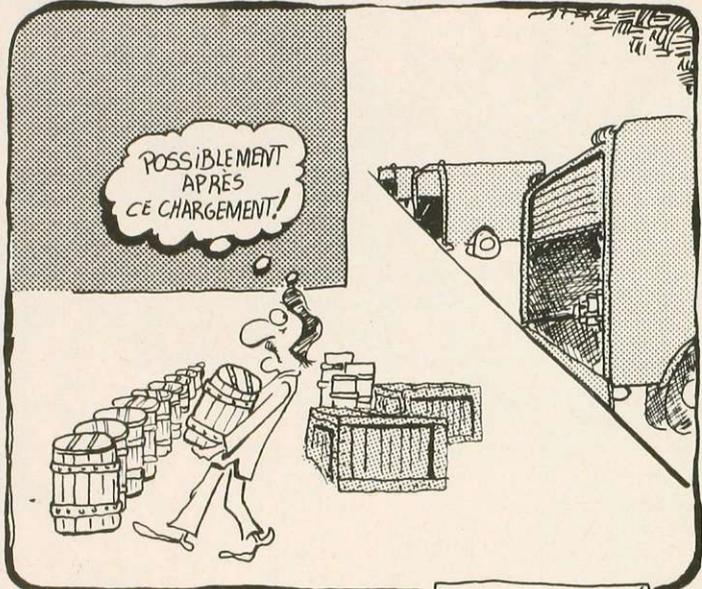
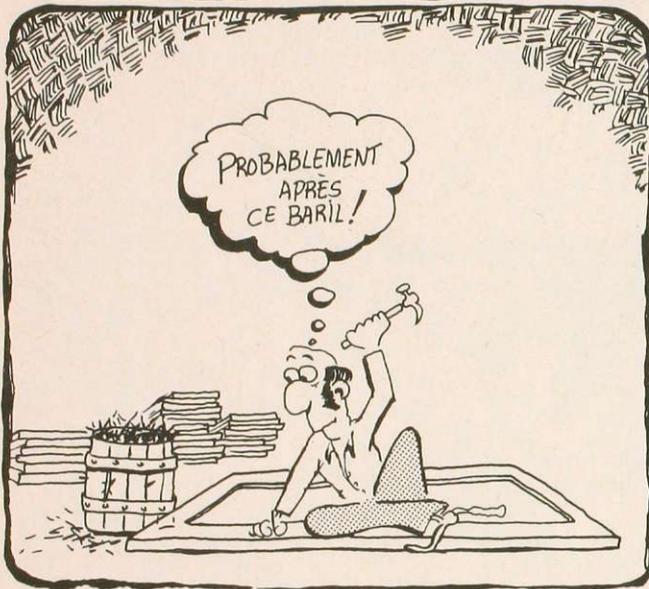
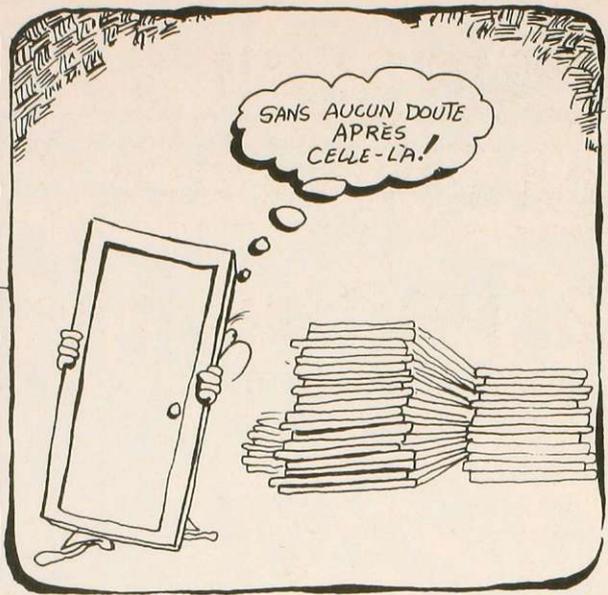
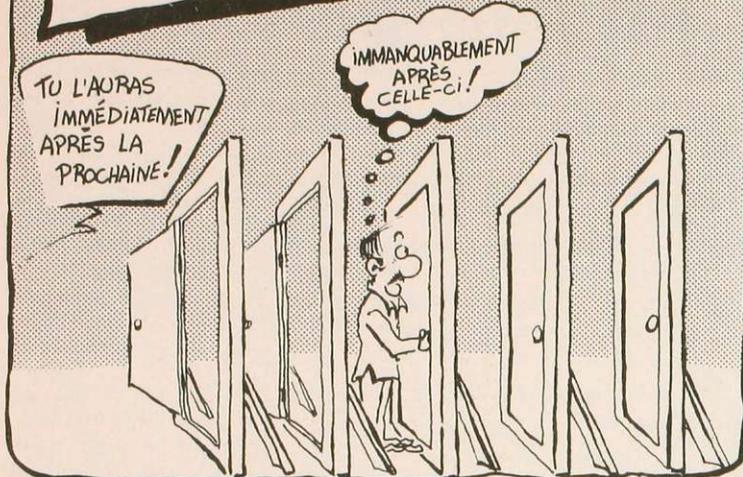
Hull, le 25 Novembre 1975,
Plus de 2,000 travailleurs de la région de Hull-Ottawa ont défilé dans les rues de Hull. Par la suite, les travailleurs se sont réunis pour entendre les leaders syndicaux présents leur expliquer le sens de la loi Trudeau. ▶



Rouyn, le 25 Novembre 1975,
C'est après une marche d'une heure et par un froid sibérien de 10 degrés sous zéro (F%) que les 800 manifestants, dont certains avaient parcouru plus de 400 milles, ont débuté leur rassemblement. Toutes les régions du Nord-Ouest étaient représentées: Lassarre, Lebel Sur Quévillon, Témiscamingue, Senne-terre, Malartic, Amos et Val d'Or. ▼



À LA RECHERCHE DU BONI...



CSN PARTOUT

CONSTRUCTION

21,800 travailleurs ont choisi la CSN

Plus de 1,000 militants, de la construction comme des autres secteurs, ont travaillé d'arrache-pied avant et pendant le scrutin des 7, 8 et 9 novembre.

Nous avons maintenu nos effectifs dans la construction, 21,800 travailleurs ayant manifesté qu'ils font confiance à la CSN. C'est beaucoup, si l'on considère ce que l'on avait à affronter: la collusion des employeurs, de la FTQ et du gouvernement; le placement par lequel un chantage efficace a été exercé; l'argent que les autres ont dépensé par millions; les "départs" inopportuns dans la CSN-construction et enfin, les nouvelles alarmistes qui circulaient sur la centrale en rapport avec le FDP.

Ce vote nous a permis d'analyser nos forces... et nos faiblesses. Peu après le vote, la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (CSN) tenait une réunion de ses syndicats affiliés, à Rimouski. Y étaient représentés: nos 22,800 membres de la construction et les 6,000 des secteurs connexes (scieries, bois ouvré, meuble, matériaux de construction... etc). On s'est parlé franchement du FDP.

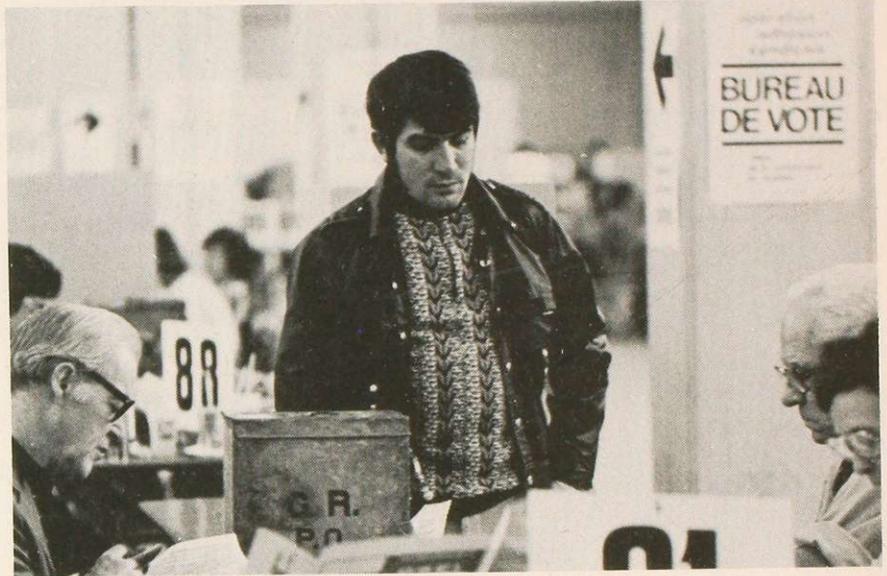
On a analysé le résultat du vote, principalement dans l'optique de préparer l'avenir.

On peut parler longtemps des facteurs extérieurs qui nous ont nui.

Mais ce n'est pas le plus important.

S'il y a des choses à changer dans la CSN, c'est au congrès de juin que nous pouvons les changer.

Mais entretemps, c'est notre vie syndicale que nous devons améliorer dans la construction et les secteurs connexes. Dans ce but, la Fédération va intensifier l'éducation et la formation de ses militants cet hiver.



Car nous n'avons pas assez de militants, et ceux que nous avons ne sont pas assez formés.

Nous tiendrons donc 4 ou 5 sessions de formation de base sur le syndicalisme à la CSN. Y participeront: nos salariés, nos officiers, les délégués de chantier et les "poteaux".

Par la suite, nous prolongerons cette formation dans chaque syndicat.

Notre objectif: compter sur 400 à 500 militants actifs et bien formés. C'est avec eux et avec tous les membres que nous préparerons la négociation du prochain décret.

Tous ensemble, nous réfléchirons et agirons sur nos problèmes fondamentaux: l'absence totale de sécurité d'emploi dans la construction, l'absence totale de règles d'ancienneté et l'absence totale de sécurité physique sur les chantiers.

Si on sait se préparer et se mobiliser, nous réussirons à changer des choses

dans une industrie qui, en fait, est quasiment à l'ère pré-syndicale.

On peut dire que nos membres, nos délégués et nos salariés y croient.

Si on sait s'organiser nous finirons par faire passer nos solutions.

Depuis le mois d'août, il meurt un travailleur tous les 5 jours sur les chantiers de construction.

Au printemps, il y aura au Québec un chômage sans précédent, dans la construction comme ailleurs.

Les mesures Trudeau-Bourassa nous visent comme les autres.

A la FNSBB (CSN) on a l'intention de continuer à s'organiser pour que ça change.

**Michel Bourdon, président
Fédération nationale des syndicats
du bâtiment et du bois (CSN).**

P.S. Merci du fond du coeur à tous ceux (ils sont nombreux) qui nous ont aidés.

L'insulte des Jeux olympiques

Les Jeux olympiques étaient au début l'histoire d'un homme. Ils sont maintenant l'histoire de tout le Québec. Le gouvernement provincial a été dans l'obligation d'intervenir directement dans le contrôle du financement, des opérations et de l'aménagement des jeux olympiques. C'est simple à comprendre. Au début, les jeux ne devaient coûter que \$120 millions. Jusqu'à présent, le Conseil municipal de la ville de Montréal a autorisé des crédits de \$612 millions et ce n'est pas fini. Les dépenses sont maintenant évaluées à 1 milliard 200 millions et le déficit à 600 millions.

Les jeux économiques du maire Drapeau, les jeux qui devaient s'autofinancer sans difficulté (la monnaie olympique qui devait rapporter \$250 millions en rapportera à peine \$100 millions), les jeux pour le peuple (!) sont devenus un fardeau que nous devons tous ensemble supporter. Oui, les Jeux olympiques seront nos jeux. Nous allons en payer le prix. Les \$18 millions d'honoraires de l'ingénieur Taillibert, le vélodrome évalué d'abord à \$10 millions, puis à \$23 millions, puis à \$57 millions; la fraude des terrasses Zanoléga (possiblement de \$30 millions) et tous les autres coûts qui grimpent comme par enchantement. (le parc olympique est maintenant évalué à \$812 millions.)

Oh! Il n'y a pas que les Jeux. Tant qu'à être dans la manie des grandeurs. Il y a le déficit de la CTCUM qui est évalué à \$64 millions pour 1976. Il y a la dette des Montréalais évalué à \$1,392 millions que tôt ou tard nous devons tous éponger.

LES AUTRES ORDRES DE GRANDEURS

Et puis il y a aussi ces autres ordres de grandeur. Ceux qui concernent le quotidien des citoyens de la métropole.



“Les jeux ne coûteront pas un sous aux payeurs de taxes” Jean Drapeau, 14 mai 70, à Amsterdam.

Quand on sait que 28% des familles de Montréal gagnent moins de \$5,000 par année et qu'ils ne peuvent profiter d'habitations à loyers modiques parce que le financement du village olympique, à lui seul, enlève les ressources financières des projets sociaux.

Quand on sait que les villes de Philadelphie et de New York ont 4.7 acres d'espaces verts par 1,000 habitants alors qu'il n'y en a que 2.8 par 1,000 habitants à Montréal et que la moyenne de

l'Amérique du Nord est de 15 acres par 1,000 habitants.

Quand on sait qu'on a dépensé 1.7 millions pour la Place des Arts alors qu'à la même époque on en a dépensé uniquement .75 millions pour la construction de logements à prix modiques.

Quand on sait qu'il est interdit de construire plus de 300 logements par unité selon les Normes du Service d'habitation de la ville de Montréal et que la ville construit plus de 1,800 logements de béton par unité pour les olympiques.

Quand on sait toutes les difficiles luttes que doivent mener les travailleurs de la ville de Montréal (les derniers étant les contremaîtres municipaux).

Quand on sait tout ça, on se dit que les jeux olympiques sont au service d'une classe. Ils obstruent tout projet utile aux travailleurs. Ils servent les contracteurs, les mêmes qui ont profité de l'expo 67' (les concessionnaires, propriétaires de logements, etc...)

Les jeux sont une autre extravagance capitaliste sur le dos des travailleurs. Ils sont une insulte à tous ceux qui en plus d'en payer le prix, devront se contenter de les regarder à la télévision, exactement comme s'ils se passaient encore à Munich.

Oui Steinberg est de l'autre côté

Les travailleurs de Steinberg de la région de la Côte-Nord se cotisent hebdomadairement sur une base volontaire pour payer le salaire de leur président qui a été congédié par Steinberg. Leur président, Clermont Bédard, a été congédié, selon la compagnie, parce qu'il n'accomplissait pas les tâches relatives à son emploi. La vérité est toute autre.

Clermont Bédard a été congédié parce qu'il a voulu rendre son travail plus humain en ne plaçant que quinze caisses à l'heure sur les tablettes alors que la compagnie exigeait qu'il en déballe 35 à l'heure. Il était en cela solidaire de l'action de ses confrères qui avaient déclenché cette opération "humanisation du travail". Autre raison de son congédiement, il porte la barbe (Steinberg n'aime pas ça) et il est un militant syndical.

Les travailleurs de Steinberg de la Côte-Nord ont débrayé illégalement à deux occasions pour appuyer leurs demandes d'indexation des salaires au coût de la vie. A l'intérieur, ils portent un chandail avec le sigle "CSN". Ces raisons ne seraient pas étrangères au congédiement de Clermont Bédard. Les travailleurs, quant à eux, sont décidés à continuer de démontrer leur solidarité.

Steinberg a par ailleurs décidé de poursuivre le syndicat pour une somme de plus de \$6,000.00 suite aux deux débrayages.

Il est vrai que Steinberg a gelé ses prix, mais il semble qu'il les avait augmentés avant le déclenchement de ce nouveau truc publicitaire. Quoi qu'il en soit, on vous conseille d'aller faire votre marché chez Cooprix, s'il y en a un dans votre région.

FTPF: la qualité de vie au travail

C'est sous le thème de la qualité de vie au travail que le 44^{ème} Congrès de la FTFP s'est tenu à Québec. Qualité de vie au travail, car ce sera le thème des prochaines négociations des syndicats affiliés à la Fédération du papier et de la forêt. Plus de 150 délégués ont participé à ce Congrès, soit la plus forte participation jamais enregistrée à un Congrès de cette Fédération.

Suite à une consultation de ses membres, la FTFP a mis de l'avant les revendications primordiales suivantes: salaire garanti en cas de maladie et d'invalidité, endroit pour les repas, congés mobiles.

Les délégués ont aussi accepté de former des comités locaux de qualité de vie au travail. Ces comités auront comme préoccupation d'écouter les revendications des travailleurs en ce qui concerne la sécurité et la qualité de vie au travail (ventilation, eau potable, etc...) Les revendications seront ensuite acheminées à la direction des compagnies afin d'améliorer le milieu de vie.

Par ailleurs une proposition voulant que la FTFP crée son propre fonds de grève a été formellement battue en assemblée. En ce qui concerne la politique forestière, il semble qu'il n'y a pas eu beaucoup de progrès depuis que la FTFP a présenté son mémo au gouvernement provincial en août 72. Le gouvernement qui préconisait l'abolition des concessions forestières sur une période de cinq ans déclare maintenant que ces abolitions seront échelonnées sur une période de dix ans. Le manque de planification dans cette industrie fait en sorte qu'il y a plus de 300,000 cordes de bois qui pourrissent sur le terrain.

L'hiver show de l'Outaouais

Depuis le 17 septembre, les travailleurs de E.B. Eddy de Hull sont en grève. E.B. Eddy appartient à l'empire Weston dont le chiffre d'affaires en 74' était de 7 milliards 700 millions.

Les travailleurs de E.B. Eddy se sont désaffiliés de l'Internationale américaine avant de sortir en grève. Ils n'ont aucun fonds de grève. Après onze semaines de dure lutte, ils ont sollicité l'appui de tous les travailleurs. Alors, tout le monde s'est donné la main. Le Comité d'Organisation et de Solidarité des Travailleurs de l'Outaouais (COSTO), composé de gens provenant des centrales syndicales et des milieux populaires, a organisé une grande soirée de solidarité pour venir en aide aux grévistes.

Les syndicats du Cegep de l'Outaouais se sont organisés pour trouver le lieu du spectacle, soit le nouveau CEGEP. Les artistes de l'Outaouais, surtout ceux de la relève, ont prêté leur concours à l'événement. Le spectacle de 12 heures du 7 décembre dernier a été un franc succès.

Plus de 2,500 personnes ont acheté des billets et la salle fut remplie à pleine capacité pendant toute la journée. On a ainsi recueilli plus de \$10,000 pour les grévistes de E.B. Eddy.

Il existe de tels événements dans plusieurs autres conflits. Le 11 décembre dernier, une grande fête populaire - la première du genre à la St-Lawrence de Terre-Neuve - a été un succès. Cette dernière fête était organisée par des groupes populaires pour le bénéfice des mineurs (CSN) de l'Alcan.

Un lock-out qui coûte cher à l'Alcan

Depuis le 8 juin 1975 les mineurs de St-Lawrence Terre-Neuve, affiliés à la CSN, sont sous le coup d'un lock-out.

Les mineurs de St-Lawrence occupent une place stratégique dans l'industrie de l'aluminium du Canada; ils produisent le fluorspar nécessaire au processus d'électrolyse de l'aluminium.

La compagnie Alcan a fermé ses portes devant la détermination des mineurs et de toute la communauté de St-Lawrence d'obtenir des taux de rémunération qui se comparent avec les autres travailleurs de l'Alcan du Québec et de la Colombie Britannique, une indexation nécessaire à la protection de leur salaire et un programme de santé et de sécurité qui tienne compte de l'exposition des mineurs à la poussière et aux radiations.

La cie Alcan n'a pas pu sortir une once de fluorspar de la mine depuis le mois d'octobre 1974 et dispose d'un stock de 100,000 tonnes entreposé sur le quai de St-Lawrence.

Depuis le lock-out, la compagnie a acheté du Mexique 15 à 20,000 tonnes de fluorspar pour les opérations d'Arvida. Le fluorspar mexicain est d'une qualité inférieure à celui de St-Lawrence, la compagnie Alcan doit procéder à l'enrichissement du minerai mexicain et même lorsque ce processus d'enrichissement est complété, la compagnie doit faire face à des problèmes techniques reliés à l'opération de l'électrolyse.

Pour compléter ce tableau, il faut mentionner que la manutention du

minerai mexicain au lieu d'être confié à la compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay, filiale de l'Alcan à 100%, dont les travailleurs sont affiliés à la CSN, la manutention du minerai est effectuée par des entreprises de camionnage indépendantes dont les coûts sont supérieurs aux coûts de transport par chemin de fer.

Pourquoi la compagnie Alcan entreprend un lock-out aussi coûteux?

En réalité, la compagnie défend des politiques de gestion de ses ressources humaines qui sont drôlement dépassées en pratiquant à l'égard de ses travailleurs des politiques discriminatoires et abusives. En définissant la politique salariale de la compagnie, le négociateur patronal disait: "Au Pakistan, nous payons des taux de salaire pakistanais!"

Depuis le début du lock-out, Alcan a utilisé plusieurs moyens pour ébranler le syndicat et les mineurs de St-Lawrence. Une commission d'enquête du gouvernement de Terre-Neuve a été formée pour recommander un règlement mais le syndicat s'est refusé d'embarquer dans ce jeu. La

compagnie a utilisé ses cadres pour répandre des rumeurs de toutes sortes sur la CSN, le négociateur syndical, la fermeture définitive de la mine en septembre, etc... Récemment, la compagnie a appelé l'Union internationale des charpentiers d'Amérique pour marauder le syndicat des mineurs. Cette dernière manœuvre s'est retournée contre la compagnie et les maraudeurs ont été sortis de St-Lawrence par nos militants.

La lutte des mineurs de St-Lawrence attire de nombreuses sympathies. Plusieurs professeurs de l'université Memorial de St-Jean de Terre-Neuve ont exprimé leur appui et de nombreux groupes populaires ont manifesté leur solidarité.

Devant cette situation, lors d'une rencontre entre l'exécutif du syndicat et le cabinet provincial de Terre-Neuve, le premier ministre Moore (conservateur) promettait de légiférer séparément sur les questions de sécurité - prévention et la santé au mois de février 1976. A la suite de cette rencontre un comité ministériel était constitué.

Kémal Wassef,
service de recherche.



La descente aux enfers. L'espérance de vie des mineurs est de 44 ans.

CSN PARTOUT

La place des femmes dans le mouvement

Le Comité sur la Condition féminine a dressé le tableau suivant sur la place des femmes dans le mouvement. La répartition géographique est celle utilisée par les

Conseils Centraux. Quatre Conseils Centraux, n'apparaissent pas dans le tableau, soit ceux de Montréal, de Sherbrooke, de Rimouski et de Granby. Le tableau com-

prend les postes de vice-président, secrétaire, trésorier, secrétaire-trésorier, directeur et responsable à l'information.

CONSEILS CENTRAUX	NOMBRE DE SYNDICATS	HOMMES		FEMMES	
		N	%	N	%
BEAUHARNOIS	23	86	66.9	41	33.1
COTE NORD	42	84	76.4	26	23.6
GASPESIE	38	80	56.2	62	43.8
HULL OTTAWA	56	149	54.4	125	45.6
JOLIETTE	65	230	73.8	82	26.2
LAURENTIDES	46	139	62.7	83	37.3
NORD OUEST	23	76	63.9	43	36.1
QUEBEC	154	457	80.5	135	19.5
SAGUENAY LAC SAINT-JEAN	113	255	77.2	66	22.8
SHAWINIGAN	48	197	71.7	78	28.3
SOREL	37	72	70.0	31	30.0
ST-HYACINTHE	38	151	81.5	34	18.5
ST-JEAN	26	40	64.6	22	35.4
THETFORD MINES	29	115	78.3	32	21.7
TROIS-RIVIERES	52	185	73.2	68	26.8
VICTORIAVILLE	23	45	62.5	27	37.5
SEPT-ILES	24	36	48.7	38	51.3
TOTAL	837	2,397	70.7	993	29.3

En parlant d'inflation

Nous avons tiré le tableau suivant du journal "L'interprète syndical" du Conseil Central de Shawinigan. Il nous indique combien coûteront certains biens de consommation si l'in-

flation maintient son rythme de 10% par année. Il ne faut pas le prendre au sérieux puisque les gouvernements Trudeau et Bourassa ont décidé de contrôler l'inflation avec leur loi C-73 et 64. (!)

	1974	1980	1985	1990	1995	2000
Billet d'autobus	\$.40	\$.70	\$ 1.15	\$ 1.80	\$ 2.95	\$ 4.70
Paquet (25) cigarettes	.80	1.45	2.30	3.70	6.00	9.65
Billet de cinéma	2.50	4.45	7.15	11.15	18.50	29.85
Une robe	35.00	62.00	99.85	160.85	259.05	417.20
Commande d'épicerie	50.00	88.60	142.65	229.75	370.00	595.95
Complet pour homme	125.00	222.45	356.65	574.00	925.00	1,490.00
Une automobile	4,500.00	7,972.00	12,839.00	20,678.00	33,301.00	53,631.80
Une maison	30,000.00	53,147.00	85,593.50	137,849.00	222,007.50	357,545.30

Les bouncers de la police

De quelques poursuites

Le 26 novembre dernier, le directeur du service de la police de la communauté urbaine de Montréal, René Daigneault, prohibait le travail des policiers pour les agences de sécurité. Cette directive faisait suite à une campagne du RCM et de certains militants syndicaux, notamment ceux des Prévoyants et du Centre Berthelet.

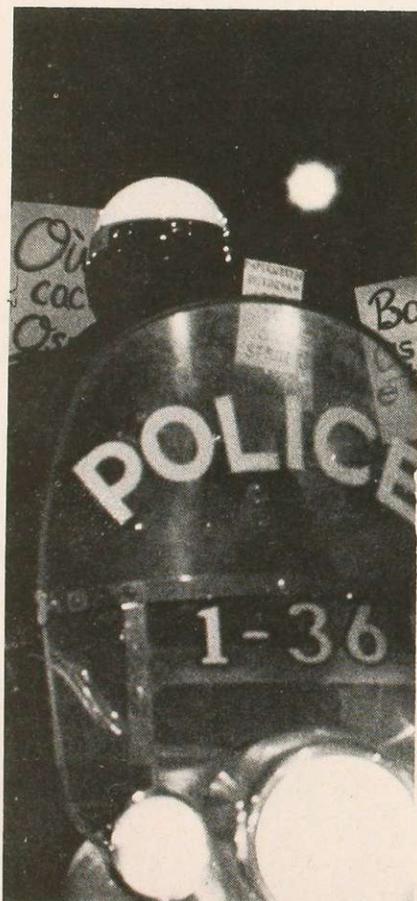
Près de 37 policiers ont été identifiés comme ayant travaillé pour l'agence de sécurité Unique Inc. pendant les grèves du Centre Berthelet de Rivières-des-Prairies et celle des Prévoyants.

Cette directive aura pour effet d'empêcher dorénavant des policiers de la CUM d'agir comme briseurs de grève à la solde d'agences lors de conflits, tout comme il est interdit aux policiers d'agir comme "bouncers" pour des cabarets.

Toute personne qui aurait connaissance qu'un policier contrevient à cette directive est priée de prendre note de toute violation avec preuves à l'appui, (nom, no de badge ou no de plaque d'autos ou autres témoignages) et d'en informer Paul Cliche, du secrétariat d'Action Politique.

Par ailleurs, les conseillers du RCM n'ont reçu aucune nouvelle en ce qui concerne l'installation d'un système d'écoute électronique dans un local du Conseil Central de Montréal, en ce qui concerne la tentative d'infiltration au Conseil Central de Montréal par "voie de corruption" (la tentative a échoué), en ce qui concerne l'intimidation de grévistes (ambulance Godin, un travailleur de Québec-Poultry et lors de la grève de Canadian Gypsum). Est-

il nécessaire de rappeler, en terminant, que les policiers mettent à jour leurs filières en prévision des olympiques. Même si les policiers utilisent la méthode gentille, vous n'êtes pas tenu de vous laisser importuner par eux s'ils n'ont pas un mandat. Les Conseils Centraux qui veulent se débarrasser des "bouncers" de la police pendant les conflits peuvent monter un dossier sur les irrégularités commises et faire des pressions sur leur Conseil Municipal.



La CSN a été condamnée à payer une indemnité de \$55,903.65 à la compagnie Reynold's Ltée pour avoir usé de "moyens futiles et dilatoires" dans le but de retarder le jugement concernant une poursuite en dommages-intérêts de \$6,244,724. Cette poursuite de six millions avait été prise par la compagnie Reynold's en 1968 suite à une grève supposée illégale des travailleurs de l'aluminium de Baie Comeau.

La condamnation de \$55,903.65 fait suite à des procédures que la CSN avait prises pour faire décider que la poursuite de six millions relevait de la juridiction d'un organisme arbitral plutôt que de la cour supérieure. En condamnant la CSN, la cour a déclaré que la poursuite de six millions devra être entendue.

Par ailleurs, le gouvernement provincial a décidé de réclamer plus de \$411,800 dollars en amendes suite à la grève du Front Commun de 72'. La CSN a payé \$111,800 en novembre et les \$300,000 qui restent seront payés par tranche de \$75,000 échelonnés sur les quatre prochaines années. La CEQ paiera 35% de ces amendes, la FTQ en paiera 15%, le SFPQ est d'accord pour en payer 20% et la CSN défraiera les 20% qui restent.

CSN PARTOUT

CONFLITS

Liste des conflits CSN

LOCK-OUT TERMINE AU DEVOIR

CAISSE POPULAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, Montréal

Les 22 travailleurs en grève depuis le 24 novembre ont franchi des pas importants. Ils ont obtenu la tête du gérant, du comptable et de l'assistant-gérant qui avaient été la cause d'un déficit de près de \$109,000. dollars. Ils ont réclamé une assemblée générale spéciale portant sur leur conflit. L'assemblée générale a donné cinq jours au Conseil d'administration pour régler le conflit. Les syndiqués demandent entre autres que l'Union régionale et la Fédération des caisses populaires soient exclues du dossier de négociation. Régulé.

Vilas Furniture, Cowansville

Les 364 travailleurs continuent leur campagne de boycottage des bières Molson, Laurentide, Canadian et Brador. Les travailleurs sont poursuivis pour outrage au tribunal. Les juges de la région ont préféré se désister. Lors du dernier vote de refus des offres, (les curés de la ville en supervisaient le déroulement) les travailleurs ont à nouveau rejeté le plan-boni. La municipalité fait actuellement des pressions car au moins deux nouvelles usines attendent que le conflit se règle avant de commencer leurs opérations.

Chaussures Greb Industries,

Trois-Rivières,

170 travailleurs qui gagnent à peine \$2.89 l'heure et qui doivent soutenir un rythme de travail de 133% soit 80 minutes dans 60 pour pouvoir toucher du boni. Ils demandent pour appuyer leur grève contre le plan-boni que nous boycottons les patins Bauer, les chaussures Hush Puppies et les bottes Kodiak. Leur fonds de secours est presque à sec, prière de communiquer avec le Conseil Central de Trois-Rivières.

Employés de Sinimex, Granby, 25 travailleurs de la métallurgie en grève depuis le 5 novembre 1975.



Après un dur conflit qui aura duré un mois, les journalistes du Devoir ont finalement repris le travail. Ils auront désormais un mot à dire dans la fabrication du journal, avec la mise sur pied d'un comité d'information. Ce comité sera composé de deux représentants de la direction et de quatre journalistes. Ils siégeront hebdomadairement et auront à évaluer l'information publiée dans la semaine écoulée et à analyser les moyens d'a-

méliorer la qualité du journal.

Claude Ryan aura un droit de veto sur les décisions prises par le comité mais il est fort probable qu'il tiendra ça au froid s'il ne veut pas provoquer des réactions chez les journalistes. Il faut donc s'attendre à une amélioration du contenu du Devoir. Les journalistes ont aussi obtenu des augmentations salariales importantes.

Garages des Cantons de l'est, Sherbrooke. Quatre travailleurs en grève depuis le 10 mars 1975. M. Muffler est silencieux. Après 3 ans de lutte pour empêcher l'accréditation, M. Muffler ne veut pas payer les travailleurs au taux de la carte de compétence et veut que le texte de la convention lui permette de mettre les travailleurs à pied quand bon lui semble.

Employés de magasin Hart's, Sept-Îles

Les 19 travailleurs de cette chaîne de magasin gagnent à peine \$2.60 l'heure pour une semaine de 41 heures. Ils étaient obligés de travailler sans arrêt, pas de pause-café, obligés de laver les toilettes, etc... Le Moyen Age, quoi!

Pavillon St-Dominique, Québec

Suite à l'entente intervenue entre la FAS et le Ministère des Affaires Sociales, il ne reste plus que 13 membres du syndicat qui touchent du fonds

de grève. Les 17 autres ont été reclassés dans des emplois similaires à ceux qu'ils avaient antérieurement... et à de meilleures conditions.

Coopérative Avicole de St-Damase,

200 travailleurs de la région de St-Hyacinthe qui affrontent une coopérative capitaliste. Ils essaient d'obtenir une rencontre avec les sociétaires de la coopérative. Par ailleurs, suite à la publication des informations contenues dans un journal des grévistes, un journaliste de St-Damase a reçu des menaces des patrons pour avoir repris ces informations. Il semble qu'il n'a pas plié devant les menaces proférées à son endroit.

Fabrication métallique Heatex, Montréal,

200 travailleurs en lock-out depuis le 11 septembre 1975. Les travailleurs vendent des stylos pour financer leur fonds de grève. Leur local de grève est situé au 3228 Allard à Ville-Emard.

CSN PARTOUT

CONFLITS

Liste des conflits CSN

Employés Uniroyal, Ville d'Anjou.

La multinationale a averti les travailleurs qu'elle fermait ses portes. Ce chantage intervient après que les travailleurs en soient venus à une entente avec les autorités locales de la compagnie. Même le Ministère du Travail ne croit pas à une fermeture. Cette menace s'explique par le fait que les 650 travailleurs de l'usine Papineau sont à la veille de négocier et qu'ils ont tendance à regarder ce qui se passe à l'usine de Ville d'Anjou. L'entente qui était signée aurait été une victoire qui aurait entraîné la désaffiliation du local 78 des travailleurs de l'usine Papineau.

Verrault Transport, Granby

Le propriétaire de Verrault Transport a engagé des fiers-à-bras. Il lui est même arrivé d'aller faire du piquetage devant la résidence du président du syndicat. Verrault suit même le président dans ses allées et venues. Verrault fait du transport en commun mais aussi du transport écolier. C'est un nouveau syndicat de 120 membres.

Foyers des Hauteurs, Lock-out depuis le 2 décembre 1971. Impliquant 13 travailleurs.

Employés de bureau Lebel-sur-Quévillon, Nord-Ouest québécois, lock-out pour 75 travailleurs.

Bois de sciage Domtar, Lebel-sur-Quévillon, lock-out pour 11 travailleurs.

Magasins Ruelland et Simard, Chicoutimi, une nouvelle section de 12 travailleurs en grève depuis le 28 novembre dernier.

Employés municipaux et usine de filtration d'Iberville, 19 travailleurs en grève.

Plessisville Hosiery Mills, lock-out illégal depuis le 19 novembre. Le propriétaire n'est nul autre que Rolland Simard, cousin du premier ministre Bourassa. Les 95 travailleurs demandent l'abolition du boni et l'indexation de leur salaire. Rolland Simard

possède aussi Richelieu Knitting à Sorel et Tricot Somerset à Plessisville. Il veut implanter le pattern avec Plessisville Hosiery.

Métallurgie de Victoriaville "Jutras", 44 travailleurs en grève depuis le 21 octobre.

Employés de transport Bombardier. 220 travailleurs en grève dans la région de Québec. La loi Trudeau fait des siennes.

Employés de garages de la région de Sherbrooke. Lock-out impliquant 186 travailleurs. Régulé.

Garages du Comté de Wolfe, 28 travailleurs en lock-out. 137 travailleurs en lock-out.

Dorval Diesel, lock-out depuis le 18 décembre 75 impliquant 57 travailleurs.

UN GRAND TOTAL DE 28 GREVES IMPLIQUANT 2483 grévistes ou lock-outés.



Les grévistes de Bombardier affrontent la loi Trudeau.

Sur quoi débouchera le syndicalisme de combat?

La CSN a pris un tournant il y a quelques années avec la publication de "Ne comptons que sur nos propres moyens" et de la brochure "Il n'y a plus d'avenir dans le système économique actuel". Depuis, notre analyse de la société se base sur l'analyse des classes sociales et la lutte des classes. Cela nous a valu d'être pris à parti dans certains éditoriaux, le rapport Fantus, etc...

L'agression soutenue est de plus en plus forte. La dernière trouvaille des capitalistes, les lois C-73 et 64 de Trudeau-Bourassa, nous obligent à nous mobiliser. Ce n'est pas la première fois que les travailleurs sont attaqués par la bourgeoisie et ses gérants. Mais cette fois-ci, l'attaque est virulente.

D'un côté, l'Etat et les capitalistes approuvent le gel des prix et des salaires. De l'autre, les travailleurs et leurs organisations syndicales refusent cette loi du cadenas.

Les deux côtés se mobilisent. La riposte des travailleurs repose sur la force de tout le mouvement syndical, sur notre capacité de mobilisation. Cet-

te mobilisation a débouché sur les congrès spéciaux de tous les Conseils Centraux, sur des manifestations qui se sont tenues à travers tout le Québec.

"Et après..." disent certains militants.

La question est posée: "ET APRES..."

Le mouvement syndical s'est politisé, a dénoncé, a mobilisé... Nous savons tous que le problème est politique. C'est tout le fondement de ce système que nous remettons en cause. Plusieurs militants posent des questions au mouvement syndical, questions qui ne lui seraient pas posées si un parti politique des travailleurs, selon eux, serait sur pied. Le débat que nous soulevons, tous le ressentent à des degrés divers. Comment arrêter d'être sur la dé-



ensive; comment se mobiliser de façon permanente; sur quoi débouchera le syndicalisme de combat; doit-on porter le débat politique chez les travailleurs, ou est-ce trop risqué (pertes de membres). Ce débat implique une analyse de la conjoncture actuelle. Jusqu'à quel point pouvons-nous mobiliser; l'unité syndicale dans tout cela; est-ce que l'Etat n'aurait accouché qu'une souris avec la loi anti-inflation. Et pour plusieurs militants, c'est aussi la question nationale qui est posée.

Ce débat dans le mouvement n'est pas neuf. Mais il est plus que jamais à l'ordre du jour. Le mouvement syndical parle de rejet complet des mesures de guerre d'Octobre 1975, les partis politiques parlent de modifications. Il y a là un fossé qu'on ne peut ignorer.

Nous avons soumis ce texte d'entrée en matière à Pierre Mercille, coordonnateur provincial CSN contre les mesures Trudeau et à Marc Ferland, président du Conseil Central de Québec. Voici les commentaires qu'ils nous ont livrés.

L'OPINION DE PIERRE MERCILLE

Le syndicalisme de combat débouche sur un parti, mais nous ne sommes pas rendu là.

Nous avons rencontré Pierre Mercille, coordonnateur provincial de la campagne contre les mesures Trudeau-Bourassa qui visent le gel des salaires. Voici en substance ce qu'il nous a dit:

“A la première question, c'est à dire comment arrêter d'être sur la défensive, j'ai une marotte là-dessus. Actuellement, l'unité syndicale est très faible. La démarche de chacun des mouvements syndicaux est la même: on s'unit lorsqu'il s'agit de résister, on se maraude lorsque le pouvoir nous laisse tranquille puis on s'unit à nouveau lorsque survient une crise. Je ne pense pas que l'unité syndicale est pour demain. Personne n'y croit. Mais nous devons dès maintenant lancer le débat. Je me rappelle d'en avoir parlé à Hubert Sacy de la CEQ et à Marcel Perreault de la FTQ. C'est de là qu'est parti le débat actuel pour l'unité syndicale.

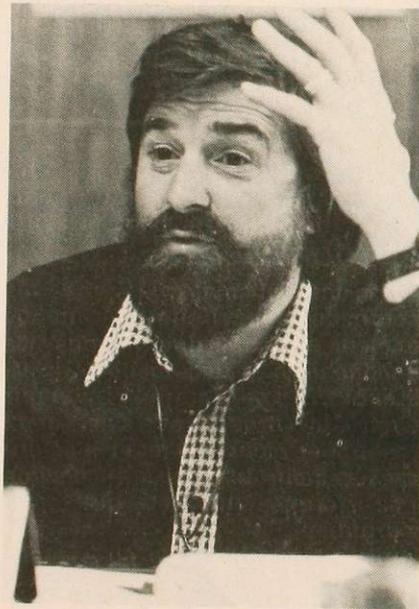
Nous serons sur la défensive tant et aussi longtemps que nous nous donnerons des coups bas pour aller chercher des membres des autres centrales.

L'offensive passe par l'unité syndicale. Plusieurs conflits, plusieurs solidarités, plusieurs mobilisations ont été freinés à cause du vieux maudit maraudage. Il n'y a pas d'alternative. Sans unité idéologique et sans unité des moyens d'action, la classe ouvrière se fera toujours joyeusement taper dessus par des Trudeau-Bourassa.

“Non seulement il faut une unité des centrales mais il faut aussi que nos propres membres comprennent le sens de l'unité syndicale. La crise du fonds de grève témoigne de la fragilité de cette unité à l'intérieur de nos propres rangs.

Le rapport de force

“La mobilisation permanente passe aussi par l'unité syndicale. Elle passe par le développement de la prise de conscience, par le développement d'un esprit de classe. Face à la loi Trudeau, nous avons mobilisé notre monde très rapidement. Des 175 délégués du Conseil Confédéral aux 3,000 des Congrès des Conseils Centraux, aux 52,000 des manifestations, aux 70,000 (1er Décembre 1975) qui ont opté pour la grève générale en passant par tous ceux qui ont été informés, il y a un chemin énorme qui a été parcouru. En système capitaliste, c'est le rapport de force qui compte: les forces du travail versus les forces du capital.



“Un changement politique, ça se gagne par la lutte”.

“Chaque fois que nous mobilisons, (nous répétons toujours la même chose en informant les travailleurs) nous amenons des travailleurs à prendre conscience du type de société dans laquelle nous vivons. Nous essayons de donner une orientation politique à la lutte contre le gel des salaires et non pas une orientation de négociations. Mais le gros de la mobilisation est d'ordre économique. Ce sont des travailleurs, qui voient leur salaire gelé, qui se mobilisent. Ce sont eux que nous essayons de rejoindre. Ceux qui sont mobilisés politiquement sont faciles à rejoindre.

“Et après...”

“La lutte que nous menons actuellement réussira peut-être à assouplir les règlements de la loi, qui sont aussi importants que la loi elle-même. Mais comme le Québec semble être la seule province à réellement s'y opposer, on doit s'attendre à tout. Y compris la prison pour ceux qui résisteront. C'est une question de conjoncture. Bourassa ne répètera pas les erreurs de 72'. Comme il est actuellement fortement ébranlé, (CECO, Choquette, etc...) fort probable que la répression viendra d'Ottawa. Mais ils vont analyser ça comme il faut avant de faire quoi que ce soit. Plus le rapport de force nous sera favorable, plus ils auront de la difficulté à faire ce qu'ils veulent. La répression ne fait qu'une chose: développer la combativité. Ils le savent. Alors ils ne bougeront que si le rapport de force leur est favorable. Dans un rapport de force favorable pour eux, il leur est possible d'écraser tout le mouvement syndical qui résiste au capitalisme.

La question politique

“La CSN est la seule à prati-

L'OPINION DE MARC FERLAND

Faire du syndicalisme de combat, c'est comprendre les limites du syndicalisme

quer le syndicalisme de combat (soutien des grèves illégales, affrontement pour défoncer les lois, etc...) Ce type de syndicalisme ne débouche que sur une chose: à moyen terme c'est la création d'un parti de gauche. Mais ce serait une erreur stratégique que de porter chez les travailleurs le débat de la création d'un parti. A ce moment-ci, tout au moins. Nous ne sommes pas rendus là. Il ne faut pas oublier qu'un changement politique, ça se gagne par la lutte. La CSN n'a jamais pris position sur la question nationale (indépendance du Québec). Je pense qu'elle devrait le faire. Elle devrait expliquer aux gens ce qu'elle leur propose avec le socialisme. Qu'est ce que ça change dans son milieu de travail. Elle devrait dire aux travailleurs qu'il y a lutte pour se débarrasser du capitalisme et, qu'ensuite, il y a lutte pour instaurer le socialisme.

Quand on parle de socialisme, on doit voir comment y arriver. Ce qui veut dire: analyser ce qui se passe au Canada et au niveau international. Il faut aussi apprendre des expériences des autres pays, au niveau de l'organisation, des moyens, de la stratégie. Il faut tenir compte que nous sommes collés physiquement sur les américains et que notre mode de vie est nord-américain (société de consommation).

Stratégiquement, s'il se créait un parti de gauche, il faudrait voir à faire alliance avec le Parti Québécois. Pour l'indépendance!... non pas pour son programme social-démocrate. Cette alliance, si ce parti de gauche et son organisation sont au monde, devra voir à ce que l'indépendance se réalise. Il n'est pas dit qu'au moment critique,

Marc Ferland est président du Conseil Central de Québec. Il siège sur certains comités de la CSN comme celui des structures. Bien que son syndicat ait été suspendu de la CSN pour inobservance des règlements (SPGQ), il demeure un profond militant de la CSN. Nous l'avons rencontré.



“La loi Trudeau n'est pas la première loi anti-ouvrière que nous connaissons. Le Code du Travail est lui aussi une loi anti-ouvrière. Ce que nous avons essayé de défendre au Conseil Con-

le Parti Québécois aura les couilles suffisantes pour faire cette indépendance. Devant une telle situation, une autre stratégie devra prendre place.

Quoi qu'il en soit, c'est tout un déblayage à faire.

fédéral spécial n'a pas été retenu par les délégués. Je continue cependant à croire que nous avons commis certaines erreurs de stratégie. Ce n'est pas la première fois que nous connaissons des lois anti-travailleurs (bill 24, 89, 30, etc...) Nous aurions dû graduer nos moyens de pression pour obtenir une mobilisation plus profonde. Ceci aurait permis à plus de militants de réaliser l'importance de la grève générale. Fondamentalement, c'est contre l'application de la loi que nous devrions nous battre. Comme il y a toujours un décalage entre le vote de grève et le moment de son déclenchement, il y a de fortes chances que les gens en viennent à croire que le vote restera sur les tablettes. Les gens s'imaginent que nous faisons la bataille pour empêcher la loi d'être votée alors que nous savons tous qu'elle sera votée. La bataille se fait plutôt sur l'application de la loi. Il faut donc donner le goût aux gens de se battre, lancer des mots d'ordre qui seront suivis et qui ne nous retomberont pas dans la figure.”

“Avec des moyens de pression gradués, les contradictions de classes s'éclaircissent. La mobilisation actuelle est une mobilisation économique qui débouche sur une mobilisation politique. On n'y échappe pas. Cette mobilisation accélère certains débats comme celui de la Centrale Unique, comme le débat politique. Cette mobilisation permet aussi de structurer les appuis aux travailleurs de la fonction publique. Bref, les capitalistes nous rendent un grand service. Ceux qui sont dans de petits syndicats et qui seront les premiers à passer dans le noulin à viande, on est en train de trouver des formules pour leur permettre de gagner de la

Va falloir éclaircir nos idées avant de parler d'un parti

force. Nous n'avons pas le choix.

"Le pouvoir est assez stratégique pour laisser des trous dans sa loi. On ne peut reprocher à certains groupes de les utiliser mais les conséquences sont désastreuses: laisser croire aux travailleurs que la loi est comme une loterie, en les démobilisant, en leur faisant croire que chaque syndicat pourra être une exception.

"La CSN tire les autres centrales parce que nous avons moins de frein à bras dans le mouvement. Mais il reste que l'escalade "d'autodéfense" doit être unitaire, sinon on ne peut rien. Cette loi-là, c'est un test pour le mouvement ouvrier. Il va falloir se rapprocher des travailleurs des autres centrales qui sont en conflit et comprendre que l'on ne fait pas du maraudage en appuyant ces travailleurs. Ce qui m'amène à parler des problèmes politiques..."

La Centrale Unique

"... On parle beaucoup de Centrale Unique des travailleurs. On n'est pas contre la vertu. Mais cette unification ne doit pas se faire à tout prix au point de diluer le contenu. En passant, cette unification défie le Code du Travail qui est bâti à partir de la multiplicité de Centrales. Cette centrale unique devra avoir une direction cohérente. Tout comme pour le débat politique, faire le débat ne signifie pas le mettre à l'ordre du jour. On doit provoquer les discussions, se fixer des objectifs, savoir d'où on part et où on s'en va. La job d'une Centrale, c'est initier, être le moteur. Il est certain que l'unification aidera énormément à clarifier le débat politique comme tel.

"Actuellement, on lance des concepts pas clairs alors que les gens demandent des réponses

claires. Qu'est ce que c'est le syndicalisme de combat? Est-ce un syndicat qui se bat? Se battre n'est pas un objectif, c'est le moyen pour se rendre quelque part. Pour moi, le syndicalisme de combat, c'est un syndicalisme compris. C'est à dire comprendre les limites du syndicalisme. Il existe des syndicats "nerveux" qu'on mélange avec des syndicats "combatifs". Ils sortent en grève illégale, virent un ou deux chars sans comprendre la lutte, sans que cette lutte soit mise dans un contexte, sans même savoir pourquoi ils luttent. Actuellement, notre mouvement amorce le syndicalisme de combat. Il montre de la vitalité. On veut éclaircir des choses, on prend des risques (FDP), on montre de la discipline. Bref, on passe du stade défensif au stade offensif.

Eclaircir nos idées

"Avant de parler d'un parti politique, je pense qu'il est nécessaire que nous éclaircissions des choses dans le mouvement. Par exemple, les coopératives, les entreprises auto-gérées (qui en ont l'allure). Nous avons vécu quelques expériences de ces entreprises où nous avons essayé de rescaper les emplois des travailleurs. Qu'est-ce que ça a donné? Nous en avons supporté les coûts dans un milieu capitaliste qui n'en voulait pas du strict point de vue économique. Comme on a toujours mystifié la compétence des administrateurs, lorsque ces entreprises font faillite, on ne fait que continuer à faire croire que les travailleurs sont des "cons" alors que ces entreprises n'avaient aucune chance de survie au départ. On produit même à des coût syndicaux pour pas s'exploiter soi-même, tant que cela est possible; jusqu'à ce qu'on



"L'unification des Centrales défie le Code du Travail."

Simon Paré: *"Il faut repenser la grève traditionnelle"*

s'exploite au maximum pour maintenir l'entreprise en vie. Il faut clarifier des concepts, faire comprendre les limites de la négociation du pouvoir de consommation (coopératives) et les limites de la négociation du pouvoir d'achat (syndicalisme). Ce qui ne veut pas dire que je suis contre les coopératives. Il faut cependant comprendre le sens de ce regroupement et ne pas s'imaginer qu'on élimine l'exploitation en créant des coopératives alors que le premier terrain du capitalisme c'est l'exploitation dans le milieu de travail.

"Pour ce qui est de la création d'un parti, il faudra faire attention. Il ne suffit pas d'avoir un beau titre et être en réalité un parti travailliste. Il ne faudra pas oublier que le parti n'est pas l'objectif mais le moyen. Par exemple, la CSN a appuyé en quelque sorte le parti libéral pour débarquer Duplessis. On a vu ce que ça a donné. Le mouvement devrait donner une base, genre le document "Ne comptons que sur nos propres moyens", qui ne serait pas confuse et prendrait une position claire face au PQ, par exemple. Dans la confusion, on ne s'y sent à l'aise que pendant un certain temps.

"En terminant, à savoir si la loi C-73 n'est qu'une souris, je crois que le pouvoir lance une loi, analyse nos réactions puis frappe à nouveau selon le nombre de pieds de corde qu'on lui laisse. En somme, ça leur permet de savoir le pouls pour frapper plus durement."

Le journal LE JOUR du 10 décembre dernier publiait l'opinion de Simon Paré secrétaire du syndicat des Ingénieurs de l'Hydro-Québec. Nous croyons que cette opinion vaut la peine d'être reprise dans le Travail des militants. Nous profitons de l'occasion pour rappeler qu'une des fonctions fondamentales de ce bulletin est de faire écho aux idées qui circulent dans le mouvement, et pour souhaiter que les militants prennent l'habitude de s'y exprimer.

La CSN traverse actuellement l'une des plus graves crises de son histoire. Il est fort possible que la crise amenée par le fonds de grève se termine par l'éclatement de la centrale. Cet éclatement serait catastrophique pour la gauche québécoise, car le vide créé par la disparition de la centrale la plus combative va amener une réaction du patronat et des gouvernements: durcissement des lois syndicales, diminution des programmes sociaux, etc...

Et après un certain temps, c'est une bonne partie des gains réalisés par les mouvements populaires qui risquent d'être effacés.

La crise du fonds de grève

La vague d'inflation que nous connaissons depuis deux ans a amené, comme réaction syndicale, la campagne pour l'indexation des salaires. Cette campagne a été un succès - globalement; elle a été ponctuée de

nombreux arrêts de travail, ce qui a drainé les différents fonds de grève syndicaux, et celui de la CSN en particulier.

La CSN, pour renflouer sa caisse, décida, lors d'un premier congrès spécial, en décembre 1974, de lancer une campagne de souscription volontaire. Un succès! car elle rapporta plus de \$800,000 en l'espace de quelques mois. Cependant, devant la recrudescence des grèves, le fonds fut bientôt à sec, une nouvelle fois. Pour résoudre ce problème, un second congrès spécial se réunit en juillet 1975 et décide, à une faible majorité, de porter la cotisation au fonds de grève à une heure par mois.

C'était une option risquée, comme - malheureusement - le syndicalisme québécois en est coutumier. Car la hausse substantielle de la cotisation à la centrale (plutôt qu'au syndicat local) renforce le sentiment d'aliénation du membre vis-à-vis la structure syndicale; et dans de larges secteurs, on n'a pas davantage à faire des grèves traditionnelles (c'est le cas du secteur public en particulier).

Le résultat de la campagne pour faire adopter la hausse de cotisation par les syndicats n'a pas été très brillant. C'est pourquoi, adoptant la ligne dure, on menace d'expulser les 40,000 membres qui n'ont pas adopté la hausse de la cotisation au fonds de grève.

Il est d'ores et déjà évident qu'une large fraction des membres n'acceptera pas la hausse de cotisation; et l'expulsion de 30,000, 40,000 ou 50,000 membres de la CSN risque de ramener, à plus long terme, la

CSN au rang d'un groupuscule. Il y a deux principales raisons de changer de cap; d'abord, la grève traditionnelle n'est plus le **principal** moyen de pression syndical; en deuxième lieu, l'effritement de la CSN va provoquer une contre-attaque de la droite: anti-syndicalisme, lock-outs, répression sociale, etc...

Les limitations de la grève traditionnelle

Depuis quelque temps, au Québec, on observe de grandes grèves qui sont avant tout utiles au patron. Ce sont de longues grèves qui se produisent lorsque l'employeur a de gros stocks de production sur les bras. Elles permettent au patron de vider ses entrepôts tout en épargnant sur les salaires. En prime, il réussit à user la combativité des travailleurs pendant la même opération.

C'était le cas de la United Aircraft, de l'amiante; c'est actuellement le cas du papier. Dans le secteur public, en particulier, il est évident que la grève est un moyen de pression dépassé, l'Etat s'en sert pour faire des économies sur le salaire des travailleurs et, s'il est habile, il peut également réussir une opération politique qui lui permet de se faire réélire sur le dos des syndicats.

Il faut donc arrêter d'envoyer les travailleurs à la boucherie, en lançant des grèves perdues d'avance. Cela veut dire qu'il faut repenser la grève traditionnelle (qu'on me comprenne bien, elle est souvent nécessaire et fructueuse dans bien des cas, mais ce n'est pas une arme magique!); donc il faut aussi

repenser le fonds de défense qui encadre ces grèves.

La situation actuelle conduit à l'effritement

Il est illusoire de penser que l'on pourra rallier tous ceux qui ont voté contre le nouveau fonds de grève. On pourra rallier une bonne partie des syndiqués du secteur public à cause des pouvoirs légaux de la centrale; c'est-à-dire en tordant le bras des membres parce que c'est la CSN ou la fédération qui a le pouvoir de négocier. Mais qu'on fasse attention, à la longue, les travailleurs vont se sentir aussi aliénés par l'appareil syndical que par le patron.

On peut s'attendre que les membres - à qui on a tordu les bras - soient difficilement mobilisables contre les mesures TRUDEAU ou contre une nouvelle limitation des droits syndicaux (comme les défunts bills 89, 24, etc...). On peut s'attendre aussi de perdre à la prochaine occasion les membres qui n'ont pu quitter la CSN pendant leurs négociations.

D'ailleurs, une saignée aussi importante va créer une crise financière importante. Il faudra diminuer les services ou augmenter les cotisations (ou plus probablement les deux à la fois). Cela risque fort de provoquer de nouveaux départs; on sera donc entré dans le cercle vicieux de l'effritement du mouvement, car une CSN en déroute perdra de plus en plus son pouvoir d'attraction vis-à-vis les travailleurs.

La scission sera désastreuse

L'effritement de la CSN sera

désastreuse pour les membres (ceux qui partent comme ceux qui restent). Elle sera également désastreuse pour l'ensemble des travailleurs québécois. Car l'affaiblissement de la centrale la plus combative va permettre au patronat et au gouvernement de passer à la répression.

Pour l'ensemble des syndiqués, l'affaiblissement du syndicalisme empêchera la mise sur pied de stratégies de défense contre les agressions (il ne sera plus question - et pour longtemps - de faire des gains).

Même les non-syndiqués seront atteints par la répression: salaire minimum, lois sociales rétrogrades, etc...

Une solution

L'objectif qu'il faut viser, à travers la crise du fonds de défense, c'est de préserver l'unité de la CSN.

Il faut donc lever les mesures de suspension à l'égard de ceux qui n'ont pas adopté la hausse de cotisation. Il est évident que tout le monde doit s'engager à payer la contribution demandée par le dernier congrès, mais cela sera possible sur un certain nombre de mois, si le prochain congrès revise le fonds de défense.

Il faut dès maintenant repenser le fonds de grève; et trouver, avant le prochain congrès, une formule acceptable pour tout le monde. Il faudra, par la même occasion, repenser la grève pour que cette arme soit plus efficace et moins coûteuse pour les travailleurs.

**Simon Paré, Secrétaire
Syndicat des Ingénieurs
de l'Hydro-Québec
(CSN)**

Amiante: un bilan à faire pour continuer la lutte

Le dernier Conseil Confédéral de la CSN qui s'est tenu à Montréal les 3-4 et 5 décembre dernier a amorcé un débat sur le règlement du conflit de l'amiante. C'est ainsi qu'une résolution, à l'effet de produire un bilan, a été acceptée. Ce bilan sera présenté au prochain Conseil Confédéral de janvier. Il devra dégager les acquis et les erreurs de cette lutte. Le bilan sera préparé par les mineurs, le Conseil Central de Thetford, la Fédération de la Métallurgie.

Nous n'entendons pas dans le présent article faire ce bilan. Nous allons plutôt nous attarder sur les commentaires qui ont précédé l'adoption de cette résolution. En quelque sorte, nous allons situer les questions qui furent posées.

Depuis le retour au travail, il n'y a rien de fondamentalement changé pour les victimes d'amiantose, malgré la loi 52 qui leur permet de se retirer avec 90 pour cent de leur salaire net. Lors de l'adoption de cette loi, la CSN a crié victoire trop vite disent certains.

Le ministre Cournoyer déclarait alors que 800 mineurs profiteraient de cette loi. Or, même les mineurs qui sont officiellement atteints d'amiantose, et à des degrés aussi graves que 35 pour cent, continuent d'être exposés aux poussières d'amiante.

Les mineurs de la mine King Beaver, qui a passé au feu, ne peuvent trouver d'emploi ailleurs parce que leurs poumons ne leur permettent pas. Ils touchent actuellement de l'assurance-chômage, bientôt ils seront réduits au bien-être social. Et pourtant, aucun d'entre eux ne peut bénéficier de la loi 52, parce que officiellement, ce n'est pas à cause de l'amiantose qu'ils ont perdu leur emploi.

LE REGLEMENT

Les mineurs demandaient \$1.00 de rattrapage et une augmentation. Ils ont obtenu \$1.15, incluant l'augmentation, pour une période de trente mois. Le règlement s'est fait sous pression, en brandissant l'épouvantail de la loi Trudeau. Le groupe CSN fut averti dès huit heures par l'avocat de la compagnie que les mesures Trudeau allaient être en vigueur à minuit.

Les Métallos (un tiers des effectifs) avaient réglé avant ceux de la CSN et, contrairement à ce qui avait été entendu entre les deux groupes (CSN-Métallos), ils n'ont dévoilé le règlement qu'ils avaient accepté que lorsque les compagnies ont offert la même chose aux mineurs CSN.

LES QUESTIONS

Est-ce que la lutte pour la santé était celle des mineurs? Pourquoi les mineurs étaient-ils ab-

sents lors du rassemblement de la cueillette des vivres? Est-ce que ce n'était qu'un show publicitaire? Pourquoi les tiraillements du Front Commun? A quel niveau se situaient ces tiraillements? Pourquoi les mineurs ont-ils senti le besoin de demander par pétition une assemblée générale d'information? De combien a été l'augmentation? De 76%? Pourquoi a-t-on réglé sous pression si les mineurs se battaient pour la santé beaucoup plus que pour du salaire?

C'est à partir de toutes ces questions que le bilan sera construit. Il sera aussi construit à partir des acquis de cette lutte. Si l'on sait tirer des leçons de cette grève, on pourra dans un premier temps faire appliquer la loi 52 sur la compensation des victimes de l'amiantose, et dans un deuxième temps, continuer la lutte pour l'élimination des poussières.

Sous la pression de la grève de l'amiante, le gouvernement s'est engagé à légiférer pour que la concentration d'amiante dans l'air soit réduite à une moyenne de cinq fibres par centimètre cube d'ici trois ans. Comme par "hasard", cet objectif était celui que l'association des mines d'amiante avait elle-même suggéré dans une lettre adressée au ministère des richesses naturelles.

Les mineurs eux, réclament que la concentration soit immédiatement réduite à deux fibres, comme cela existe en Ontario, qu'elle soit réduite à une fibre dans deux ans, pour atteindre finalement zéro, et que de fortes amendes soient imposées aux compagnies récalcitrantes. Les mineurs ont reformulé cette exigence dans un excellent mémoire présenté en décembre devant le comité Beaudry chargé d'étudier la salubrité dans les mines d'amiante, tout en soulignant que pas un seul pouce de terrain ne sera gagné sans une lutte acharnée de leur part, et cela même si le comité Beaudry recommandait au gouvernement de donner suite à leurs revendications.

PETITES ANNONCES

NOUVEAUX EMPLOYES

Jeanne-Mance Cormier à Hauterive: mutation de la FNSBB à la **FTPF** Lisette Tardif au **service juridique CSN** à Montréal.

Pierre Mercille, mutation de Joliette à l'**Action politique** à Mtl. Oliva Soucy, mutation de la FNSBB à Rimouski à la **Fédération du Commerce à Québec**. André Cardinal au **CSSM M** à Montréal. Martial Brissette au **Conseil central de Joliette**.

DECES

Constant Sinotte a l'âge de 48 ans. Il a succombé à une crise cardiaque dans la nuit de lundi, 15 décembre. Il était employé de la CSN depuis 1965, comme commis à la poste et messager. Plusieurs employés du mouvement ont assisté à ses funérailles.

NOUVEAUX MEMBRES

La CSN a procédé dernièrement à l'affiliation de 2,397 nouveaux membres, regroupés dans 14 syndicats. Parmi ceux-ci, notons les travailleurs de Firestone de Joliette qui ont mené une dure lutte il y a deux ans et ceux de la Celanese de Drummondville et de Sorel qui comptent 1975 travailleurs.

GREVE GENERALE

En date du 12 décembre, il y avait plus de 80,000 membres qui s'étaient prononcés pour la grève générale unitaire contre les mesures Trudeau. Par ailleurs, on compte une quinzaine de syndicats représentant 1,300 membres qui avaient voté contre la grève générale. La plupart de ces syndicats ont cependant rejeté les mesures Trudeau.

la presse

... de 24 heures.

Aux applaudissements nourris de l'assistance, et dans une ambiance parfumée à la marijuana, rapporte Canadian Press, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré que le projet de loi anti-inflationniste avait pour but "de geler les inégalités existantes".

"Nous n'avons..."

Un autre exemple d'information objective. Et bien non! Marcel Pepin ne fumait pas de mari et ce n'était pas un rassemblement de freaks, quoi qu'en pense ma voisine qui a lu la Presse du 25 novembre dernier.

PUBLICATIONS

La CSN a endossé le mémoire de l'ICEA présenté lors des audiences de Radio-Québec. Par ailleurs, la FNC a aussi produit un mémoire en plus d'endosser celui de l'ICEA. On peut se procurer ces mémoires en communiquant avec Lucie Dagenais, adjointe à l'exécutif.

BOYCOTTAGES

Il y a quatre boycottages actuellement à la CSN. Celui des bières Molson, Laurentide, Canadian et Brador en solidarité avec les 364 travailleurs de Vilas Furniture; celui des magasins Hart's en solidarité avec les travailleurs du magasin Hart's de Sept-Iles et celui des patins Bauer, des souliers Hush Puppies et des bottes Kodiak, comme geste de solidarité envers les travailleurs de Greb shoes. De plus, le boycottage des pneus Uniroyal continue.

UNE MANIFESTATION DE SYNDICALISME DE COMBAT

Les employés de St-Paul Construction sont probablement les premiers à publier leur convention collective avec des photos de leur grève et une introduction qui ne laisse aucun doute sur le syndicalisme de combat qu'ils pratiquent. C'est une deuxième convention qui a effectué une véritable trouée dans une région de "cheap labour" (Granby-St-Hyacinthe-St-Paul), puisqu'elle accorde des augmentations de \$3.30 sur deux ans, qui porteront le salaire du journalier de \$3.70 à \$7 de l'heure. Il vaut la peine de reproduire ici l'introduction à leur convention collective.

VOICI TON CONTRAT DE TRAVAIL

Tu t'es battu pendant des mois pour obtenir cette convention collective. Il ne faudra jamais oublier ça. Elle n'est pas parfaite mais tous ensemble on a fait un maudit bon "boutte". Maintenant, il va falloir chaque jour se faire respecter comme hommes, entre autres sur le plan de la sécurité physique et de l'hygiène au travail.

Etre mieux payé, c'est ben beau mais il faut avoir les moyens d'en profiter; être moins fatigué, manger moins de poussière, moins de fumée, être moins stressé.

Pour toujours mieux vivre, il ne faut jamais oublier que tes meilleurs instruments demeurent ton syndicat et ta centrale syndicale car c'est ce que tu contrôles le plus directement et le plus facilement.

N'oublies surtout jamais qu'un homme digne et respecté est un homme qui sait se tenir debout et qui exige que l'on respecte ses droits!

Depuis le dernier numéro du Travail des militants

La CSN a diffusé:

- 25,000 **Résistons à l'agression capitaliste**, une étude de 24 pages sur les mesures Trudeau
- 145,000 **Non aux mesures Trudeau**, un pamphlet de 8 pages pour la mobilisation

La CSN a réalisé:

- Une émission spéciale d'une demi-heure sur les mesures Trudeau, diffusée par 11 postes de télévision à travers le Québec

Avec la CEQ et la FTQ, la CSN a diffusé:

- 330,000 tracts et 300,000 collants pour les manifestations de novembre

Le secteur public CSN a diffusé:

- Cinq bulletins de liaison tirés à 30,000 chacun
- 53,000 collants, 30,000 macarons et 6,000 posters **Le front commun ça vous regarde**

Le front commun du secteur public a diffusé:

- Deux bulletins inter-centrales tirés à 100,000 chacun

Il y a eu des journaux de fédérations:

- On se laissera pas passer un sapin, à la fédération du papier et de la forêt

- Deux numéros du Bâtitseur, à la fédération du bâtiment

Il y a eu des journaux de conseils centraux:

- L'interprète syndical à Shawinigan
- L'Horizon à Thetford

Il y a eu une bonne quinzaine de **tracts ou journaux de grève** et un grand nombre de **journaux de syndicats**, réalisés tantôt avec l'aide de la CSN, tantôt par les syndiqués eux-mêmes.

Il y a eu le journal du syndicat des employés du mouvement.

La CSN et ses corps affiliés ont donné **41 conférences de presse** et diffusé **128 communiqués de presse**

Il est paru sur la CSN plus de **400 articles** de journaux et un nombre indéterminé de nouvelles à la radio et à la télévision.

Cette énumération, même incomplète, donne une idée de la diversité des instruments d'information auxquels il faut recourir pour répondre à des besoins très variés. On ne peut demander à un collant de faire l'ouvrage d'un journal, à un tract de remplacer un document d'analyse, mais chacun de ces instruments répond à un besoin très précis. Le Travail des militants s'inscrit dans cette diversité d'instruments, pour répondre à un besoin de cohésion dans la structure du mouvement.

Pour en améliorer la formule, faites parvenir vos commentaires, suggestions, opinions ou informations au Travail des militants, 1001 St-Denis, Montréal



CEQ-CSN-FTQ